

## ÉVOLUTION DES FRAIS REPORTÉS



## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>PROGRAMMES COMMERCIAUX.....</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE TRANSPORT.....</b>	<b>9</b>
4.1	FRAIS REPORTÉS DE TRANSPORT CONSTATÉS POUR 2005-2006 ET 2007 .....	9
<b>5</b>	<b>COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DU TARIF BT .....</b>	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POSTPATRIMONIALE .....</b>	<b>11</b>
6.1	COMPTE DE <i>PASS-ON</i> POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POST PATRIMONIALE 2005.....	11
6.2	COMPTE DE <i>PASS-ON</i> POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POST PATRIMONIALE 2006.....	12
6.3	COMPTE DE <i>PASS-ON</i> PROJETÉ POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POSTPATRIMONIALE 2007 .....	13
<b>7</b>	<b>COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES .....</b>	<b>14</b>
<b>8</b>	<b>FRAIS REPORTÉS - OPTION D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE.....</b>	<b>15</b>
<b>9</b>	<b>CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT .....</b>	<b>17</b>
<b>10</b>	<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>18</b>
<b>11</b>	<b>FRAIS D'ENTRETIEN – POSTES DE DÉPART PRIVÉS .....</b>	<b>18</b>



## **1 INTRODUCTION**

1 D'un point de vue comptable, les comptes de frais reportés représentent  
2 généralement des actifs découlant du report de coûts encourus qui seront  
3 constatés aux charges dans le cours d'exercices financiers subséquents. D'un  
4 point de vue réglementaire, ces comptes se justifient par le principe de l'équité  
5 intergénérationnelle. Certains autres comptes, de nature purement  
6 réglementaires, ont plutôt été créés afin de permettre la prise en compte  
7 ultérieure dans les revenus requis, de coûts encourus pendant l'année témoin,  
8 pour lesquels les montants étaient imprévus au moment de la fixation des tarifs  
9 de distribution. Dans ces cas, l'utilisation du compte de frais reportés constitue  
10 une modalité de récupération de coûts dans les tarifs.

11 Les comptes de frais reportés sont en principe maintenus hors de la base de  
12 tarification jusqu'au moment où l'on en dispose. La présente pièce présente  
13 l'évolution des comptes de frais reportés présentant un solde pour l'une ou  
14 l'autre des années 2006, 2007 et 2008, à l'exception du compte «Actif au titre  
15 des prestations constituées» en raison de sa nature particulière.

16 Le Distributeur note qu'aux fins du calcul des intérêts, les taux appliqués sont  
17 ceux présentés dans la pièce HQD-1, document 2.1 *Principaux paramètres*  
18 *économiques*.

1  
2

**TABLEAU 1  
FRAIS REPORTÉS AU 31 DÉCEMBRE (M\$)**

Description	Voir section	Au 31 décembre		
		Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
<b>Frais reportés inclus dans la base de tarification</b>				
Programmes commerciaux	Section 2	5,0	4,0	2,5
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	Section 3	251,9	417,3	602,2
Compte de frais reportés de transport	Section 4	355,4	285,4	178,4
Compte de frais reportés du tarif BT	Section 5	177,3	135,7	94,0
Compte de nivellement pour aléas climatiques	Section 7			131,9
Contributions à des projets de raccordement	Section 9	76,0	94,8	93,1
Frais de développement	Section 10	2,9	2,3	1,6
Frais d'entretien - postes de départ privés	Section 11	1,3	2,7	3,2
Actif au titre des prestations constituées		369,5	267,0	300,0
		<b>1 239,3</b>	<b>1 209,2</b>	<b>1 406,9</b>
<b>Frais reportés hors base de tarification</b>				
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	Section 3		9,1	12,9
Compte de frais reportés de transport	Section 4		58,9	
Compte de nivellement pour aléas climatiques	Section 7	122,4	131,9	
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2005	Section 6	29,7	(6,8)	
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2006		(261,7)	(11,5)	
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2007			7,5	
Option d'électricité interruptible	Section 8	1,1	4,2	
		<b>(108,5)</b>	<b>193,3</b>	<b>12,9</b>

3

4 Les sections suivantes détaillent chacune des rubriques de frais reportés du  
5 tableau précédent.

## 2 PROGRAMMES COMMERCIAUX

1 Le solde des comptes de frais reportés des programmes commerciaux au 31  
2 décembre de chacun des exercices 2006, 2007 et 2008, se détaille comme suit :

3  
4

**TABLEAU 2**  
**PROGRAMMES COMMERCIAUX (M\$)**

Description	Au 31 décembre		
	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
<b>Tarif M - Affaires - Moyenne puissance:</b>			
Programme de protection des revenus	0,9	0,3	0,0
Électrotechnologies	0,9	0,3	0,0
	<b>1,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>
<b>Tarif G - Affaires - Petite puissance:</b>			
Programmes de protection des revenus	0,3	0,1	0,0
Électrotechnologies	0,2	0,1	0,0
	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Tarif G9:</b>			
Électrotechnologies	0,1	0,0	0,0
<b>Réseaux autonomes:</b>			
Conversion de système de chauffage <sup>(1)</sup>	2,7	3,2	2,5
<b>Total des programmes commerciaux <sup>(2)</sup></b>	<b>5,0</b>	<b>4,0</b>	<b>2,5</b>

(1) Également appelé Programme d'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes (PUEÉRA)

5 (2) Les totaux sont calculés à partir de données non arrondies

### 3 PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

1 Les programmes et activités du PGEÉ du Distributeur sont décrits plus  
2 amplement aux pièces HQD-14, documents 3 et 4. Le tableau 3 détaille les  
3 composantes du compte de frais reportés du PGEÉ par catégorie de  
4 consommateurs au 31 décembre de chacune des années 2006 à 2008.

5 **TABLEAU 3**  
6 **PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (M\$)**

Description	Au 31 décembre		
	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
<b>Frais reportés inclus dans la base de tarification</b>			
<b><u>Clientèle résidentielle</u></b>			
Tronc commun	30,1	37,3	51,4
Programme Diagnostic résidentiel	18,4	29,2	36,7
Programme Mieux consommer - résidentiel	36,8	63,5	95,4
Programme Novoclimat (AEÉ)	13,2	24,0	46,4
Programme Rénoclimat (AEÉ)	12,3	21,5	35,0
Programme Éconologis (AEÉ)	10,0	11,8	11,9
Rénovation énergétique pour MFR	0,5	12,7	23,8
	<b>121,3</b>	<b>199,9</b>	<b>300,6</b>
<b><u>Clientèle d'affaires</u></b>			
Tronc commun	12,7	23,5	40,8
Programme Initiatives bâtiments - Marchés commercial et institutionnel	23,0	34,4	50,1
Programme Initiatives - Systèmes industriels - Petites et moyennes industries	0,7	0,6	0,5
Programme Initiatives énergétiques - Petites et moyennes industries	13,9	27,1	35,7
Programme Bâtiments HQ - Marchés commercial et institutionnel	1,9	2,9	3,9
Programme Éclairage public - Marchés commercial et institutionnel	8,6	7,1	5,6
Programme Mieux consommer - affaires - Marchés commercial et institutionnel	32,7	61,1	88,3
	<b>93,4</b>	<b>156,6</b>	<b>224,9</b>
<b><u>Clientèle Grandes entreprises</u></b>			
Tronc commun	5,0	8,1	10,2
Programme PIBGE - Marchés commercial et institutionnel	5,9	9,4	11,8
Programme PADIGE - Grandes industries	1,9	2,2	2,3
Programme PIIGE - Grandes industries	24,3	41,1	52,5
	<b>37,2</b>	<b>60,8</b>	<b>76,8</b>
	<b>251,9</b>	<b>417,3</b>	<b>602,2</b>
<b>Frais reportés hors base de tarification</b>			
<b><u>Clientèle Grandes entreprises</u></b>			
Programme PAMUGE		9,1	12,9
		<b>9,1</b>	<b>12,9</b>
<b>TOTAL PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>251,9</b>	<b>426,4</b>	<b>615,1</b>

7

1 Conformément à la décision D-2006-56, l'aide financière versée aux participants  
2 du programme PAMUGE ne sera amortie qu'à partir du moment où les  
3 économies d'énergie se matérialiseront. En conséquence, les montants de  
4 9,1 M\$ en 2007 et de 12,9 M\$ en 2008 (incluant les intérêts) figurent à titre de  
5 frais reportés hors base de tarification.

#### **4 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE TRANSPORT**

##### **4.1 Frais reportés de transport constatés pour 2005-2006 et 2007**

6 En 2006, le Distributeur a versé à son compte de frais reportés, un montant de  
7 340,0 M\$, représentant la somme des écarts annuels entre le coût de transport  
8 de 2 313,0 M\$ considéré dans les tarifs du Distributeur en 2005 et en 2006, et le  
9 montant de 2 483,0 M\$ appliqué rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2005. À ce  
10 montant s'ajoutent des intérêts calculés mensuellement, totalisant 15,4 M\$ au  
11 31 décembre 2006, tel que présenté à l'annexe de la pièce HQD-9, document 1  
12 du dossier R-3610-2006.

13 De ce solde, le Distributeur a disposé d'une première tranche de 70,0 M\$ dès le  
14 début de 2007 et propose de disposer en 2008 d'une tranche additionnelle de  
15 107,0 M\$ (Voir HQD-4, document 3). Par conséquent, le solde du compte inscrit  
16 dans la base de tarification s'élève à 178,4 M\$ au 31 décembre 2008.

17 Par ailleurs, le nouveau tarif autorisé pour la charge locale, applicable au  
18 1<sup>er</sup> janvier 2007, a été établi à 2 539,7 M\$, comparativement au montant de  
19 2 483,0 M\$ pris en compte par le Distributeur dans ses revenus requis 2007. Le  
20 Distributeur a donc versé à son compte de frais reportés hors base, un montant  
21 de 56,7 M\$ représentant l'écart entre les deux montants. De plus, à ce montant  
22 s'ajoutent les intérêts applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, de 2,2 M\$. Le

1 solde de 58,9 M\$ a entièrement été versé aux revenus requis du Distributeur en  
2 janvier 2008.

3 Le tableau 4 présente l'évolution de ce compte, dans sa portion hors base de  
4 tarification et dans sa portion incluse dans la base, sur la période 2006 à 2008.

5 **TABLEAU 4**  
6 **COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE TRANSPORT (M\$)**

Description	Hors base de tarification	Base de tarification	Revenu requis
<b>Année historique 2006</b>			
Frais reportés 2005-2006	340,0		
Intérêts	15,4		
Transfert à la base de tarification	(355,4)	355,4	
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>0,0</b>	<b>355,4</b>	<b>0,0</b>
<b>Année de base 2007</b>			
Frais reportés 2007	56,7		
Intérêts frais reportés 2007	2,2		
Amortissement frais reportés 2005-2006		(70,0)	70,0
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>58,9</b>	<b>285,4</b>	<b>70,0</b>
<b>Année témoin 2008</b>			
Amortissement frais reportés 2005-2006		(107,0)	107,0
Versement frais reportés 2007 dans revenus requis	(58,9)		58,9
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>0,0</b>	<b>178,4</b>	<b>165,9</b>

7

## 5 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DU TARIF BT

8 Le tarif BT a été abrogé le 31 mars 2006. En conformité avec la décision  
9 D-2006-34, le solde cumulatif de ce compte a été intégré dans la base de  
10 tarification et ce, depuis le début de sa disposition, soit le 1<sup>er</sup> avril 2006. Le  
11 compte est amorti de façon linéaire sur une période de 60 mois.

**TABLEAU 5  
COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DU TARIF BT (M\$)**

Description	Hors base de tarification	Base de tarification	Revenu requis
<b><u>Année historique 2006</u></b>			
<b>Solde au 1er janvier 2006</b>	<b>138,5</b>		
Frais reportés	66,6		
Intérêts	3,4		
Transfert à la base de tarification	(208,5)	208,5	
Amortissement de l'année		(31,2)	31,2
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>0,0</b>	<b>177,3</b>	<b>31,2</b>
<b><u>Année de base 2007</u></b>			
Amortissement de l'année		(41,6)	41,6
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>0,0</b>	<b>135,7</b>	<b>41,6</b>
<b><u>Année témoin 2008</u></b>			
Amortissement de l'année		(41,7)	41,7
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>0,0</b>	<b>94,0</b>	<b>41,7</b>

1

## **6 COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POSTPATRIMONIALE**

### **6.1 Compte de *pass-on* pour l'achat d'électricité post patrimoniale 2005**

2 Tel que mentionné dans le rapport annuel 2006 du Distributeur, à la pièce  
3 HQD-4, Document 3, le compte de *pass-on* pour l'année 2005 a été réduit en  
4 2006 de 5,5 M\$ suite à l'ajustement lié au livré/facturé pour les ventes du  
5 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006, portant ainsi le solde de ce compte au  
6 31 décembre 2006 à 29,7 M\$.

7 Puisque dans son dossier R-3610-2006, le Distributeur avait estimé ce compte à  
8 36,0 M\$ et avait en conséquence versé ce montant à son revenu requis 2007,  
9 un ajustement de 6,8 M\$ (incluant les intérêts de 2006 et 2007) est requis dans  
10 le présent dossier tarifaire pour refléter le montant réel de l'écart.

**TABLEAU 6  
COMPTE DE PASS-ON ANNÉE 2005 (M\$)  
HORS BASE DE TARIFICATION**

	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
<b>Solde au 1er janvier</b>	33,3	29,7	(6,8)
Frais reportés 2005	(5,5)		
Intérêts	1,9	(0,5)	
Transfert aux coûts d'approvisionnement	0,0	(36,0)	6,8
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>29,7</b>	<b>(6,8)</b>	<b>0,0</b>

1

## **6.2 Compte de *pass-on* pour l'achat d'électricité post patrimoniale 2006**

2 Dans son dossier tarifaire R-3610-2006, la Régie a ordonné au Distributeur, sur  
3 une base exceptionnelle, d'estimer son compte de *pass-on* pour l'année 2006  
4 sur la base des données réelles pour les neuf premiers mois de l'année et des  
5 données projetées pour les trois derniers mois. Ce montant, établi à -251,0 M\$ a  
6 été porté en réduction des revenus requis 2007 du Distributeur.

7 Tel que mentionné dans son rapport annuel 2006 à la pièce HQD-4,  
8 document 3, en fonction des données réelles, le solde de ce compte au  
9 31 décembre 2006 est de - 261,9 M\$ (montant créditeur). Ce montant est  
10 réévalué dans le présent dossier tarifaire à -261,7 M\$ pour tenir compte du  
11 montant réel de l'année 2006 relatif à l'entente cadre avec le Producteur. Ainsi,  
12 un montant de 11,5 M\$ (incluant les intérêts de 2007) reflétant l'écart entre le  
13 montant constaté dans les revenus requis 2007 et le solde du compte au 31  
14 décembre 2006 de -261,7 M\$ est versé au revenu requis de 2008.

**TABLEAU 7  
COMPTE DE PASS-ON ANNÉE 2006 (M\$)  
HORS BASE DE TARIFICATION**

	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
<b>Solde au 1er janvier</b>	0,0	(261,7)	(11,5)
Frais reportés 2006	(261,7)		
Intérêts		(0,8)	
Transfert aux coûts d'approvisionnement		251,0	11,5
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>(261,7)</b>	<b>(11,5)</b>	<b>0,0</b>

1

**6.3 Compte de *pass-on* projeté pour l'achat d'électricité postpatrimoniale  
2007**

2 Conformément à la décision D-2007-12, le Distributeur évalue son compte de  
3 *pass-on* 2007 sur la base de quatre mois réels et de huit mois projetés et en  
4 conséquence, verse un montant de 7,5 M\$ (montant débiteur) à ses revenus  
5 requis 2008 (voir HQD-4, Document-2)

**TABLEAU 8  
COMPTE DE PASS-ON ANNÉE 2007 (M\$)  
HORS BASE DE TARIFICATION**

	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
<b>Solde au 1er janvier</b>	0,0	0,0	7,5
Frais reportés 2007		7,5	
Transfert aux coûts d'approvisionnement			(7,5)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>0,0</b>	<b>7,5</b>	<b>0,0</b>

6

## **7 COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES**

1 Dans sa décision D-2006-34, la Régie accepte le mécanisme de nivellement des  
2 revenus de transport et de distribution pour aléas climatiques, applicable à  
3 compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ce compte de nivellement pour la température sert  
4 à couvrir les excédents ou les déficits de revenus associés aux composantes de  
5 transport et de distribution dus aux aléas climatiques. Les écarts annuels inscrits  
6 au compte génèrent des intérêts qui s'ajoutent au solde du compte jusqu'à son  
7 intégration dans la base de tarification.

8 Tel que présenté dans le rapport annuel 2006 du Distributeur à la pièce HQD-4,  
9 document 1 page 13, le solde de ce compte au 31 décembre 2006, maintenu  
10 hors base, totalise 122,4 M\$ incluant des intérêts de 4,6 M\$.

11 L'ajout des intérêts de 9,5 M\$ pour l'année 2007 porte le solde à 131,9 M\$. C'est  
12 donc ce montant qui est intégré à la base de tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2008, soit  
13 au début de la deuxième année témoin suivant celle visée par les écarts, tel que  
14 prévu dans les modalités relatives au compte, décrites dans le dossier  
15 R-3579-2005.

16 Le tableau 9 présente l'évolution de ce compte jusqu'au moment de son transfert  
17 à la base de tarification en 2008.

**TABLEAU 9  
COMPTE DE NIVELLEMENT ANNÉE 2006 (M\$)**

Description	Hors base de tarification	Base de tarification	Revenu requis
<b><u>Année historique 2006</u></b>			
Frais reportés	117,8		
Intérêts	4,6		
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>122,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b><u>Année de base 2007</u></b>			
Frais reportés			
Intérêts	9,5		
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>131,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b><u>Année témoin 2008</u></b>			
Transfert à la base de tarification	(131,9)	131,9	0,0
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>0,0</b>	<b>131,9</b>	<b>0,0</b>

1

**8 FRAIS REPORTÉS - OPTION D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE**

2 Dans ses décisions D-2006-149 et D-2006-34, la Régie permet de comptabiliser  
 3 à même le compte de frais reportés créé en vertu de la décision D-2003-224, les  
 4 écarts entre les coûts réels et les coûts prévus des options d'électricité  
 5 interruptible pour les clientèles de grande puissance et moyenne puissance  
 6 ainsi que pour l'utilisation des groupes électrogènes de secours.

7 Au 31 décembre 2006, le Distributeur a versé à ce compte de frais reportés un  
 8 montant de 1,1 M\$, représentant les crédits fixes liés à l'option d'électricité  
 9 interruptible pour la clientèle de grande puissance pour le mois de décembre  
 10 2006. Le Distributeur prévoit verser à ce compte en 2007 un montant additionnel  
 11 de 3,0 M\$, correspondant aux écarts entre les crédits fixes et variables révisés  
 12 de l'année de base et ceux projetés dans le dossier tarifaire R-3610-2006 pour  
 13 2007.

1 Tel que prévu selon les modalités initiales, le solde de 2006, soit 1,1 M\$, sera  
2 intégré dans les revenus requis de 2008, c'est-à-dire au cours du deuxième  
3 exercice suivant. Cependant, telle que reflétée dans le tableau 10 qui suit, la  
4 somme portée au compte en 2007 sera incluse dans le calcul des tarifs dès  
5 2008. En effet, puisque ce compte présente des similitudes avec le compte de  
6 *pass-on* des coûts d'approvisionnement, le Distributeur souhaite en harmoniser  
7 les traitements. À cet effet, le Distributeur demande à la Régie d'accepter que  
8 les montants portés au compte de frais reportés - option d'électricité  
9 interruptible, soient calculés sur la base de l'année financière du 1<sup>er</sup> janvier au  
10 31 décembre, et qu'ils soient calculés sur une base estimative comportant des  
11 données réelles et des données prévisionnelles pour une année donnée (année  
12 de base) et versés intégralement dans les revenus requis de l'exercice  
13 subséquent, le tout tel que plus amplement détaillé à la pièce HQD-4, document  
14 2. Il est également proposé de calculer les intérêts, comme pour le compte de  
15 *pass-on*, à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la constatation des écarts portant sur  
16 une année complète. Aussi, dans le contexte propre à l'option d'interruptible qui  
17 porte sur les mois de janvier à mars et sur le mois de décembre de la même  
18 année, les 3,0 M\$ portés au compte de frais reportés en 2007 s'appuient sur les  
19 données réelles des mois de janvier à mars de même que sur les données  
20 prévisionnelles du mois de décembre 2007. Tout écart entre les données  
21 prévisionnelles du mois de décembre 2007 et les données réelles  
22 correspondantes qui seront connues ultérieurement, sera porté au compte et  
23 reflété dans les revenus requis du deuxième exercice suivant, soit 2009.

24 Le tableau suivant présente l'évolution du compte pour les années 2006 à 2008.

**TABLEAU 10  
FRAIS REPORTÉS - OPTION D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE (M\$)  
HORS BASE DE TARIFICATION**

	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
Solde au 1er janvier	0,0	1,1	4,2
Frais reportés	1,1	3,0	
Transfert au coûts d'approvisionnement	0,0		(4,2)
<b>Solde au 31 décembre <sup>(1)</sup></b>	<b>1,1</b>	<b>4,2</b>	<b>0,0</b>

1 (1) Les totaux sont calculés à partir de données non arrondies

## 9 CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT

2 Ce poste correspond à la contribution du Distributeur versée au Transporteur  
3 dans le cadre des projets de raccordement suivants :

- 4 • village cri de Waskaganish (D-2003-214) dont la mise en service des  
5 installations a été effectuée en novembre 2006 (76,0 M\$) ;
- 6 • contribution annuelle du Distributeur aux projets d'investissement en  
7 croissance du Transporteur, conformément au dernier paragraphe de la  
8 section C de l'Appendice J des Tarifs et Conditions des services de transport  
9 d'Hydro-Québec (montant évalué à 20 M\$ en 2007).

10 Les contributions à des projets de raccordement sont inscrites à la base de  
11 tarification du Distributeur. Ces contributions représentent d'une part, les  
12 investissements requis pour les coûts de raccordement (amortis selon la  
13 méthode à intérêts composés au taux de 3 %), et d'autre part, la valeur  
14 actualisée sur 20 ans des charges d'entretien et d'exploitation (amortis  
15 linéairement sur 20 ans).

## **10 FRAIS DE DÉVELOPPEMENT**

1 Ce poste correspond à un projet de développement qui a pour objectif  
2 d'effectuer un meilleur diagnostic des lignes souterraines par le biais de tests  
3 diélectriques pour établir la durée de vie de certains types de câblages. Les  
4 résultats seront utiles dans le cadre de l'évaluation des besoins d'investissement  
5 en pérennité du réseau. Les frais de développement sont inscrits à la base de  
6 tarification du Distributeur.

## **11 FRAIS D'ENTRETIEN – POSTES DE DÉPART PRIVÉS**

7 Ces frais reportés sont liés à des contributions relatives aux installations de  
8 postes de départ privés reliés au projet d'éoliennes. Ils correspondent à la  
9 valeur actualisée des charges d'entretien et d'exploitation des installations,  
10 prévues sur une période de 20 ans Ces frais sont également inscrits à la base  
11 de tarification du Distributeur et amortis linéairement sur 20 ans.